



PROCHAINE SESSION : septembre 2025 à juin 2026-27

Par l'apprentissage

12 à 24  
mois

PROCHAINE SESSION : septembre 2025 à juin 2026

Stagiaire de la formation professionnelle continue

9 mois

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

Brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole

# BP REA ARBORICULTURE

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

Être capable de piloter une entreprise agricole et de conduire des productions arboricoles

## >>> EVALUATION/VALIDATION

Formation diplômante de niveau 4 relevant du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF)

Vivarais Formation et son équipe sont habilités par la DRAAF (MASAF) à conduire cette formation selon la modalité des Unités capitalisables

Certification : 7 blocs de compétences (UC) sont validés, les épreuves de certification (en situation professionnelle) se déroulent en interne tout au long de la formation.

Chaque UC acquise l'est à vie

## >>> DÉBOUCHÉS

AGRICULTEUR  
SALARIE AGRICOLE

## >>> POURSUITE D'ÉTUDES

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION (CS)  
BTSA ACS'AGRI (ANALYSE CONDUITE STRATÉGIE ENTREPRISE AGRICOLE) OU VITI-CENO OU TC

Taux de réussite  
(2024)



Insertion  
Professionnelle  
90%  
(23-24)



Poursuite  
d'étude  
10%  
(23-24)

A 6 mois

## DANS LE MÊME DOMAINE

BTSA ACSE EN 1 OU BTSA ACS'AGRI 2 ANS\*

BTSA TECHNICO-COMMERCIAL VINS BIÈRES ET SPIRITUEUX EN 1 OU 2 ANS\*

BTSA VITICULTURE ŒNOLOGIE EN 1 OU 2 ANS\*

FORMATIONS COURTES AGRICOLES ET VITICOLES/CERTIPHYTO

\*2 ans si titulaire du bac, 1 an si titulaire d'un bac + 2

# VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

[www.vivarais-formation.com](http://www.vivarais-formation.com)

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région  
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

## CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50

Référent pédagogique :

Julien SALLES >>> [julien.salles@cneap.fr](mailto:julien.salles@cneap.fr)

Recrutement :

Christine CHABANAS >>> [christine.chabanas@cneap.fr](mailto:christine.chabanas@cneap.fr)

Référente administrative :

Sandrine MONTAGNE >>> [sandrine.montagne@cneap.fr](mailto:sandrine.montagne@cneap.fr)



[vivarais@cneap.fr](mailto:vivarais@cneap.fr)



PORTES OUVERTES : 10 septembre

	<b>5 Unités capitalisables (UC) + 2 Unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (Ucare)</b>
	<b>Mises à niveau et suivi</b>
<b>UC1</b>	<b>Se situer en tant que professionnel</b>
C11	Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
C12	Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation
<b>UC2</b>	<b>Piloter le système de production</b>
C21	Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements
C22	Gérer le travail
<b>UC3</b>	<b>Arboriculture: conduire le processus de production dans l'agroécosystème</b>
C31	Choix de conduite : combiner les différentes activités liées aux productions
C32	Pratique : mettre en œuvre les différentes opérations liées à la conduite des productions
<b>UC4</b>	<b>Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise</b>
C41	Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers
C42	Réaliser des choix pour l'entreprise en manière de situation fiscale et juridique
<b>UC5</b>	<b>Valoriser les produits ou services de l'entreprise</b>
C51	Commercialiser un produit/un service
C52	Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif
<b>UC6 UC7</b>	<b>S'adapter à des enjeux professionnels spécifiques (2 modules au choix)</b>
	Réaliser les opérations de l'atelier : arboricole / viticole/ petits fruits/maraichage / poules pondeuses et ou volailles de chair/ fourrages
	Mettre en œuvre : l'activité hébergement/ prestation d'Eco pâturage
	Promouvoir son entreprise
	Transformer la production viticole et ou Réaliser les travaux d'élevage des vins   Restaurer des murets en pierre sèches

	Apprentissage	Formation Professionnelle Continue (FPC)
<b>Public Visé</b>	Porteurs de projet → Installation → Salariat Durable	
<b>Statut</b>	Salarié	Stagiaire de la formation continue
<b>Prérequis / modalités d'accès</b>	Maîtrise de la langue française : écrire, lire et s'exprimer . Pas de contre- indications avec les attendus de la formation	
	Être titulaire d'un CAPa ou un titre du même niveau ou supérieur et justifier d'une année d'activité professionnelle à la date d'évaluation de la dernière UC. Ou justifier d'une année d'activité professionnelle (plein temps) en lien avec le diplôme visé. Ou l'équivalent de 3 années d'activité professionnelle.	être âgé de 18 ans et plus
<b>Modalité de Formation</b> (cf : CGV) Effectif minimum : 10	<b>Individualisation de la formation (durée et parcours)</b> Pédagogie interactive en présentiel et/ou en FOAD : Formation ouverte et à distance	
	Contrat d'apprentissage en exploitation agricole, groupement d'employeurs agricoles etc. 60% à 75% du parcours en entreprise	Stage 280 heures
	945 heures en centre (parcours complet) de septembre 2025 à juin 2026 ou 2027	
<b>Conditions Financières</b> ⇒ Pédagogie ⇒ Frais Périphériques	15, 90€ de l'heure CPF, OPCO Reste à charge 0€ pour les apprentis 95€/an	15, 02€ de l'heure financement : Région, Transition Pro Reste à charge variable
<b>Modalités démarches</b>	Réunion d'information → dossier de candidature (DC) → Accusé de réception DC → Positionnement → Décision + suite à donner sous 15j Entretien et construction du parcours	